



Info Flash

CORONAVIRUS

Suite aux annonces du
Président, quelques précisions

Fermetures des écoles

Les écoles seront fermées à partir de lundi et jusqu'à nouvel ordre sur décision du Président de la République. A ce stade, cela signifie que ni les élèves, ni les personnels ne peuvent y avoir accès dans l'état actuel des choses.

Un ordre de réquisition des enseignants est possible par le Préfet.

Les enseignants chargés de famille doivent se conformer aux mesures générales et garder leur enfant à la maison.

Des IEN s'aventurent à communiquer auprès des écoles de leur circonscription en leur proposant des axes de travail (devoirs pour 15 jours, présence des enseignants dès lundi dans les écoles...)

En l'absence de directives ministérielles et académiques, qui doivent arriver dans l'après-midi, ces propositions ne doivent pas être mises en place. Il est urgent d'attendre !

RIS

Du fait de la fermetures des établissements scolaires, le SNUDI FO 13 est amené à suspendre toutes les RIS programmées en mars/avril dans les écoles.

Les RIS mouvement à l'ESPE Aix et Marseille sont suspendues (universités fermées)

Nous nous réservons sur le maintien des RIS « mouvement » à l'UD FO Marseille et l'UL d'Aix.

Ces informations vous seront transmises ultérieurement.

Télétravail (ENT, Aliénor, Bénélux etc..)

Le Télétravail est régit par deux textes réglementaires, le décret n° 2016- 151 du 11 février 2016 et l'arrêté ministériel de 2018, qui fixent les modalités et les conditions de mises en œuvre du télétravail dans la Fonction publique.

Ces textes indiquent que doivent être respectés notamment le volontariat de l'agent, la fourniture de matériel, l'organisation du travail, le décompte du temps de travail. Force est de constater que dans l'état actuel des choses les conditions réglementaires du télétravail ne sont pas réunies.

Conséquences : Aucun collègue ne peut donc être contraint de recourir au télétravail !

Contactez le syndicat en cas de pression de certains IEN !

Continuité des apprentissages

Le Ministre Blanquer a parlé du CNED dans son intervention d'hier soir.

« Ces modalités font partie des plus modernes qui existent au monde parce que nous avons un système d'enseignement à distance par le Cned qui est très préparé, sur lequel nous avons travaillé pour préparer justement des situations de ce type. »

Communications aux familles des coordonnées des enseignants

Les enseignants ne sont pas tenus de communiquer aux familles leur numéro de téléphone ou adresse mail personnelle.

Réunion entre le Ministre et les organisations syndicales

Le ministre Blanquer réunit l'ensemble des organisations syndicales cet après midi et organise une vidéoconférence avec les recteurs.

Le SNUDI FO défendra les intérêts des personnels et n'acceptera pas que l'épidémie de Coronavirus soit prétexte à la remis en cause des droits et garanties des personnels.

Lire le courrier de la FNEC FP FO au Ministre

N'hésitez pas à informer le syndicat de la situation dans votre circonscription

En savoir +



[Le Coronavirus n'arrêtera pas les revendications](#)

[Le Coronavirus ne doit pas être le prétexte d'une remise en cause de nos droits statutaires](#)

[Le SNUDI FO 13 s'adresse à la Mairie de Marseille](#)

[La réponse de Mme Casanova \(Adjointe aux écoles\)](#)

Une question ?
Un renseignement ?

Contactez vos délégués
du personnel
SNUDI FO 13

Laurence ROUVIERE - 06.27.02.14.16

Sandra LOPEZ - 06.27.34.73.17

Franck NEFF - 07.62.54.13.13

Jean-Philippe BLONDEL - 06.81.60.64.35

Luc SALAVILLE - 06.61.14.39.19

Catherine PONTVIANNE - 06.76.04.67.69



SYNDICALISATION 2020

Bulletin d'adhésion 2020 de solidarité
à télécharger >>ICI<<

Dans ce nouveau bulletin d'adhésion 2020, vous avez la possibilité de payer une cotisation majorée avec une ligne optionnelle intitulée « soutien caisse de grève ». Vous pouvez alors majorer votre cotisation de la somme qui vous convient. La somme globale (cotisation de base + majoration + soutien caisse de grève) donnera lieu à l'établissement d'un reçu fiscal qui ouvre droit à 66% de réduction ou de crédit d'impôt

Votre « don » servira ainsi à demander la caisse de grève qui sera reversée aux adhérents du SNUDI FO 13 qui en font la demande après le 4ème jour de grève à compter du 5 décembre jusqu'à la fin du conflit actuel.

Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.



Un renseignement ? Une question ?
Contactez-nous !



Rejoignez-nous sur Facebook
[Snudi FO Treize](#)